

# Rwanda : première condamnation pour génocide en France

LE MONDE | 15.03.2014 à 09h55 | Par Cyril Bensimon

La France n'est plus un havre de paix et d'impunité pour les génocidaires rwandais. Vingt ans après le terrible tourbillon qui a emporté ce petit pays des Grands Lacs dans la folie criminelle, la justice française a pour la première fois condamné, à vingt-cinq ans d'emprisonnement, au titre de la compétence universelle, un homme jugé pour avoir participé au génocide des Tutsi qui a fait, selon les estimations, entre 800 000 et un million de morts en 1994.

Au terme de six années de procédure, six semaines d'audience et douze heures de délibéré, la cour d'assises de Paris a reconnu, vendredi 14 mars, Pascal Simbikangwa coupable de génocide en apportant « *un concours actif au fonctionnement des barrières meurtrières de Kigali, en fournissant des armes et en donnant directement des instructions pour que des Tutsi soient systématiquement exécutés sur le champ, en vue de la destruction totale de ce groupe ethnique (...) dans le cadre d'un plan concerté* ».

L'ancien capitaine de la garde présidentielle, reversé dans les services de renseignements après un accident de voiture qui l'a laissé paraplégique, a par ailleurs été condamné pour complicité de crime contre l'humanité pour les assassinats systématiques de Hutu de l'opposition « *assimilés aux ennemis de l'intérieur* ».

## ACCOUCHEMENT DU VERDICT DOULOUREUX

L'accouchement de ce verdict a été difficile, douloureux. De l'aveu même des parties civiles, le dossier d'accusation était maigre. Les preuves matérielles de la culpabilité de l'accusé faisaient défaut, nombre de témoins directs ont montré des signes évidents de fragilité. Des incohérences d'emploi du temps ont obligé les procureurs à abandonner les accusations de crimes dans la région de Gisenyi, mais la cour d'assises, présidée par Olivier Leurent qui aura su tenir les débats avec une étonnante maîtrise du dossier, n'a finalement pas douté de la responsabilité de Pascal Simbikangwa dans le dernier génocide du XX<sup>e</sup> siècle.

Le ministère public avait requis la perpétuité, la défense avait plaidé l'acquittement. Dans l'exposé de leurs motivations, très proches du réquisitoire de l'accusation, les juges ont considéré que par son logement de fonction, ses investissements dans la Radio Mille Collines (le principal média de la haine avant et surtout pendant le génocide), ses gardes armés, ses discours antitutsi ou bien encore le communiqué de la Maison Blanche le classant parmi les personnes à même de faire cesser les massacres enclenchés deux semaines plus tôt, le « capitaine » Simbikangwa était bien un dignitaire du régime, un baron du « Hutu Power » et non le personnage mineur, ratatiné sur lui-même, qu'il prétend être

Plusieurs jours avant la fin des débats, un bon connaisseur du Rwanda prédisait déjà que l'accusé serait condamné « *pour l'ensemble de son oeuvre* », davantage que pour la certitude des crimes qu'il aurait fait commettre ou encouragé durant les 100 jours de génocide.

### « UNE DÉCISION JUSTE »

Personnage « *flou* », selon les termes mêmes de l'un de ses avocats, Fabrice Epstein, Pascal Simbikangwa semble aussi avoir été largement emporté par ses mensonges, ses revirements, ses ambiguïtés. Les témoignages des quelques Tutsi qu'il a sauvés ont aussi joué un rôle décisif. Certains ont vu des armes dans sa demeure, d'autres non, mais tous décrivent un homme puissant et influent auprès des ouvriers de la mort.

A l'issue de cette dernière audience, le couple Gauthier, du Collectif des parties civiles pour le Rwanda qui depuis plus d'une décennie se bat pour faire juger les génocidaires installés en France, pouvait enfin faire part d'une satisfaction longtemps attendue. « *C'est un précédent important. Partout où ils sont, les génocidaires ne peuvent plus vivre dans l'impunité* », déclarait Alain. « *Ce n'est pas la fin, c'est le début, mais c'est l'aboutissement de quelque chose, c'est aussi la victoire de la justice* », ajoutait son épouse, Dafroza, la voix nouée par l'émotion, avant de quitter les lieux sous les applaudissements de leurs proches et de leurs soutiens. A l'extérieur, les yeux embués, Aurélia Devos, la vice-procureure, chef du pôle crimes contre l'humanité, se disait satisfaite d'« *une décision juste* ».

A la lecture du verdict, Pascal Simbikangwa est resté impassible derrière les épaisses vitres de son box. Selon ses avocats qui ont dénoncé « *un procès politique* », un appel est plus que vraisemblable. La justice française n'en a pas fini avec le « capitaine » qui n'a pas vu un cadavre pendant les 100 jours de génocide. Ni avec les autres Rwandais suspectés d'avoir participé au crime des crimes. Vingt-sept dossiers attendent d'être jugés.